



TR/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE MAURICE COUDERCHET (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Couderchet par la société STPS – Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis, agissant pour le compte de GRDF – 60 rue Pierre Brossolette – 91220 Brétigny-Sur-Orge (renouvellement de canalisation de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Couderchet** à compter du **9 janvier 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **27 janvier 2023** à **17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée à hauteur des n<sup>os</sup> 3 à 5,**
- **Neutralisation de la voie de circulation au droit des n<sup>os</sup> 3 à 5** : les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- **Neutralisation du trottoir au droit du n<sup>o</sup> 5** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation partielle du trottoir face aux n<sup>os</sup> 3 à 5** : maintien de la circulation des piétons,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS — Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis.

FAIT EN MAIRIE, LE **23 DEC. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE **26 DEC. 2022**